



L'an deux mil dix-neuf, le 24 mai à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

**Etaient présents :**

**DUFOUR** Mireille, Maire, **VAUTIER** Evelyne, 1<sup>er</sup> adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3<sup>ème</sup> adjoint, **BERTAUX** Alain, **BLET** François, **LENAULT** Sandra, **MIQUELOT** Fabrice, **JEANNE** Erick

**Etaient excusés :**

**FUSEE** Michel, 2<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir donné à Madame Evelyne VAUTIER), **MOUCHEL** Jean-Louis (pouvoir donné à Madame Françoise DUSSERT-SARTHE), **SEVESTRE** Françoise, **HAUTEMANIERE** Aurélie, **LE RILLE** Christophe (pouvoir donné à Madame Mireille DUFOUR)

La séance débute à 20 h 30

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 1- recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée : entretien des espaces verts
- 2- stagiairisation d'un agent contractuel

**Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.**

**1. Approbation du dernier compte-rendu**

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 30 avril 2019. Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.

**2. Recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée**

Conformément à la délibération prise lors de la réunion du 30 avril 2019 (DCM n° 2019-77), une offre d'emploi pour le recrutement d'un agent saisonnier chargé de l'entretien des espaces verts a été diffusée.

Il convient de créer le poste d'adjoint technique suite à un accroissement temporaire d'activité, selon les modalités suivantes :

- Durée de 4 mois, du lundi 27/05 au vendredi 27/09/2019 inclus
- À temps complet soit 35/35ème
- Fonctions : entretien des espaces verts
- Catégorie C : indice de rémunération brut 348, indice majoré 326
- Lieu d'affectation : atelier municipal et plus précisément au cimetière

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :**

- **De créer le poste d'adjoint technique tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce recrutement**

Point divers : la conception du polo des agents pose problème (la bande plastique réfléchissante fait remonter le polo le long du dos). A voir avec la société ELIS.

**3. Stagiairisation d'un agent contractuel : ouverture de poste**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé : adjoint technique territorial
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, etc. : il s'agit ici d'ouvrir un poste sur la commune pour les services techniques à temps complet (stagiairisation de 1 an avant titularisation)

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à la majorité (10 voix pour, 1 abstention), décide :**

- **La création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>.**
- **Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 04/06/2019,**
  - **Filière : technique,**
  - **Cadre d'emploi : adjoint technique,**
  - **Grade : adjoint technique :**
    - **Ancien effectif :1**
    - **Nouvel effectif :2**

#### **4. Budget station-service : décision modificative**

Les montants inscrits au budget 2019 en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement ne permettent pas de mandater une régularisation de centimes 2018 (le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » n'a pas été ouvert).

Il est nécessaire de voter des crédits à l'article 658 : 0,35 €

Chapitre Articles	Désignation	Augmentation sur crédits ouverts - DEPENSES	Diminution sur crédits ouverts DEPENSES
Fonctionnement Dépenses Chapitre 65 - Article 658	Charges diverses de la gestion courante	+ 0,35 €	
Fonctionnement Dépenses Chapitre 67 - Article 678	Autres charges exceptionnelles		-0,35 €
		+ 0,35 €	-0,35 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la décision modificative sur le budget station-service telle que définie ci-dessus.

#### **5. Budget station-service : durée des amortissements**

La station-service a dans l'obligation d'amortir ses biens et la subvention obtenue par la commune et le conseil municipal doit délibérer sur la durée des amortissements.

Le 12 avril 2019, le conseil municipal a délibéré sur les durées suivantes :

Biens	Durée d'amortissement
Station-service	20 ans
Subvention communale	15 ans
Véhicule	5 ans

Une nouvelle instruction du Trésorier indique que l'installation et la subvention doivent être amorties sur la même durée soit 20 ans :

Biens	Durée d'amortissement
Station-service	20 ans
Subvention communale	20 ans
Véhicule	5 ans

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la durée des amortissements sur le budget station-service telle que définie ci-dessus.

#### **6. Budget de la commune : admissions en non valeurs**

Madame Michèle KERGRESSE- Trésorier-receveur municipal - présente plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 76,63 €, réparti sur 6 titres de recettes émis en 2013 et 2016, sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 3709720211.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 3709720211 pour un montant global de 76,63 € sur le Budget principal,
- Dit que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2019, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

#### **7. Portes automatiques de la mairie : contrat d'entretien**

Suite à l'installation de 3 portes automatiques à la mairie (1 à l'entrée principales et 2 dans la salle des mariages), il convient de conclure un contrat de maintenance, obligatoire. L'absence de maintenance peut affecter la sécurité des utilisateurs, engager la responsabilité du responsable de l'établissement et remettre en cause la garantie du fabricant.

DORMAKABA propose 3 types de contrat :

ARGENT	OR	PLATINE
<b>849,44 € TTC</b>	<b>1 475,84 € TTC</b>	<b>2 331,20 € TTC</b>
Maintenance préventive 2 visites réglementaires d'entretien préventif Mise en place carnet entretien Prise en charge de la responsabilité relative aux équipements	Maintenance + dépannage 2 visites réglementaires d'entretien préventif Mise en place carnet entretien Prise en charge de la responsabilité relative aux équipements Dépannages (main d'œuvre et déplacements)	Maintenance complète 2 visites réglementaires d'entretien préventif Mise en place carnet entretien Prise en charge de la responsabilité relative aux équipements Dépannages (main d'œuvre et déplacements) Toutes les pièces détachées (hors vantaux) rendues défectueuses par le fonctionnement normal de la porte

Les interventions résultant de dégradations volontaires ou involontaires, ou d'une utilisation du matériel non conformes aux règles d'usage ne sont comprises dans aucun contrat.

**Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (9 voix pour, 2 voix contre) :**

- Choisit de retenir le niveau de prestation ARGENT pour le contrat de maintenance des portes automatiques de la mairie,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat et toutes les pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat d'entretien.

**8. Radiateurs Mairie – ADMR et Maison des associations : Devis pour remplacement des robinets thermostatiques par des têtes électroniques autonomes**

Dans le cadre du transfert de la compétence communale « contribution à la transition énergétique » au SDEC ENERGIE (DCM 2018-36 du 09/03/2018), chaque année, la collectivité se voit attribuer une enveloppe financière dont le montant est calculé selon les modalités votées par le comité syndical.

Au titre de notre enveloppe 2018 pour le financement d'actions en faveur de la transition énergétique, nous avons un montant maximum d'aide de 2 787€ avec un taux d'aide de 80%.

Le remplacement des robinets thermostatiques par des têtes électroniques autonomes sur l'ensemble des radiateurs de la mairie, la maison des associations et l'ADMR fait partie des actions retenues par le SDEC.

Les devis de l'entreprise FOUCHER pour le remplacement de 25 robinets thermostatiques s'élèvent à 1 150,50 € HT pour la mairie et 1 608,00 € HT pour l'ADMR et la maison des associations soit un total de 2 758,50 € HT.

Le SDEC peut prendre en charge 80 % de cette dépense soit 2 206,80 €. Le reste à charge de la commune serait donc de 551,70 € HT soit 662,04 € TTC.

**Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (9 voix pour, 2 abstentions) :**

- **Choisit de retenir les devis de l'entreprise FOUCHER pour le remplacement de 25 robinets thermostatiques d'un montant de 1 150,50 € HT pour la mairie et 1 608,00 € HT pour l'ADMR et la maison des associations soit un total de 2 758,50 € HT,**
- **Autorise Madame le Maire à signer les devis et toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

**9. Halle multiservices : choix des entreprises**

La consultation des entreprises pour les travaux de construction de la halle multiservices a été mise en ligne le 27 mars 2019 et publiée le 29 mars 2019. Les entreprises devaient répondre pour le vendredi 19 avril 2019, 12h00 au plus tard. Nous avons reçu plusieurs offres qui ont été étudiées par notre architecte, Monsieur Emmanuel COME.

Après négociation de l'architecte, le cumul des offres des entreprises moins disantes donne la synthèse suivante :

en € TTC	LOT 1		LOT 2		LOT 3		LOT 4			LOT 5	LOT 6		LOT 7					
	GROS ŒUVRE	après négociation de l'architecte	CHARPENTE METALLIQUE COUVERTURE BARDAGE	option portes auto et volets si fermeture	après négociation de l'architecte	MENUISERIE EXTERIEURE	option si fermeture halle	MENUISERIE INTERIEURE ISOLATION	option isolation	variante plafonds	variante plafonds	PLOMBERIE	après négociation de l'architecte	ELECTRICITE	après négociation de l'architecte	PEINTURE	option peinture charpente métallique	
MM PEINTURE																10 859,46 €	8 462,10 €	19 321,56 €
BRAY CM			187 870,10 €	82 447,10 €	186 000,00 €		10 974,00 €	18 204,00 €										0,00 €
CYJOCO																12 974,40 €	2 899,20 €	15 873,60 €
GUERIN PEINTURES																14 031,46 €	14 363,50 €	28 394,96 €
MASSELIN													34 607,81 €	33 600,00 €				0,00 €
ORQUIN								45 523,43 €	3 982,00 €	26 362,80 €	40 400,64 €							0,00 €
PIERRE PEINTURE																8 431,79 €	2 263,13 €	10 694,92 €
BOURGET MARQUE																8 019,60 €	6 726,00 €	14 745,60 €
AVENIR	111 305,82 €	104 400,00 €																
SPIE BATIGNOLLES	119 357,37 €																	
si fermeture de la halle	491 843,45 €								si variante 1	si variante 2								
si la halle reste ouverte	397 918,59 €	variante 1 lot 4							52 249,67 €	66 287,51 €								
	411 956,43 €	variante 2 lot 4																

Un débat s'engage sur la fermeture de la halle. La possibilité de la fermer dans plusieurs années est évoquée. Son ouverture permanente pose le problème de son usage en cas d'intempéries (vent, etc.).

**Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De construire une halle multiservices fermée.**
- **Choisit de retenir les offres des entreprises suivantes pour la construction de la halle multiservices :**
  - **LOT 1 : entreprise AVENIR**
  - **LOT 2 : entreprise BRAY CM avec l'option portes automatiques et volets**
  - **LOT 3 : entreprise BRAY CM avec l'option pour la fermeture des pignons de la halle**
  - **LOT 4 : entreprise ORQUIN avec l'option isolation**
  - **LOT 6 : entreprise MASSELIN**
  - **LOT 7 : entreprise PIERRE PEINTURE avec l'option peinture charpente métallique**
- **Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux (notifications, actes d'engagement, ordres de service, etc.)**

#### **10. Convention relative aux travaux des communes intercommunalités sur le domaine public routier départemental : requalification et valorisation du centre bourg de Trévières RD29/RD30**

La Ville de Trévières et l'Intercom envisagent de réaliser une opération de requalification et de valorisation du centre bourg de Trévières. Cet aménagement est situé en plein cœur de la ville. Il doit permettre de remettre en valeur la place du marché, les rues du pont de la Barre, Octave Mirbeau, de la halle, Bernard Anquetil, Edmond de Laheudrie et la place de la poissonnerie. Certains de ces espaces font partie du domaine public routier départemental.

En effet les RD29 et RD30 traversent le centre bourg et seront donc intégrées à l'aménagement global.

Le projet porte sur :

- La réorganisation générale des places publiques comprenant notamment le stationnement, les trottoirs, le pluvial, l'éclairage,
- la réfection du réseau d'assainissement eaux usées
- la réfection des revêtements de voirie, des stationnements et circulations diverses
- la construction d'une halle en bordure de la rue Octave Mirbeau
- la mise en place de mobilier urbain et la création d'espaces verts

Cette opération menée par la commune et l'intercom sur une partie du domaine public départemental nécessite de préciser, au travers de la présente convention, les rôles et participations de chacune des collectivités intéressées.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention entre le Département du Calvados, la Communauté de Communes d'Isigny Omaha Intercom et la commune de TREVIERES ayant pour objet :

« La présente convention a pour objet la requalification et valorisation du centre bourg de Trévières et des RD29 et RD30 le traversant. Les travaux inclus dans cette opération sont indiqués dans l'article 1 de la présente convention. Elle intègre la répartition de la maîtrise d'ouvrage de l'opération, la répartition financière de ces travaux, et la définition des conditions d'entretien ultérieures. ».

**Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Département du Calvados, la Communauté de Communes d'Isigny Omaha Intercom et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

#### **11. Convention d'indemnisation relative à l'utilisation d'équipements sportifs de la commune**

Madame le Maire donne lecture du projet de convention d'indemnisation relative à l'utilisation d'équipements sportifs de la commune (convention entre le Département du Calvados, la commune de TREVIERES et le Collège Octave Mirbeau)

**Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Département du Calvados, la Communauté de Communes d'Isigny Omaha Intercom et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

## **12. Questions diverses**

- Délégations exercées depuis la dernière réunion :
  - Devis SARL LAISNE pour édition de 15 photos sur bache :
    - o 2 185,00 € HT soit 2 622,00 € TTC
  - SLP SONG pour sonorisation au monument aux morts :
    - o 446,00 € HT soit 535,20 € TTC,
  - Cotentin Manche Sécurité Protection pour gardiennage du 08/06 à 23h00 au 09/06/19 à 16h00 :
    - o 434,25 € HT soit 523,19 € TTC
  - LOCCAMAT pour achat d'une tondeuse pour l'atelier :
    - o 3 999,17 € HT soit 4 799,00 € TTC
- Aide LEADER pour le fonds de commerce / maison rue de la halle : la commune avait obtenu un avis favorable du LEADER pour ce projet. Le CAUE a relevé un problème d'accessibilité pour la création d'un fonds de commerce dans ce bâtiment. Ce problème ne peut pas être solutionné dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg. Madame le Maire propose d'abandonner ce projet de création d'un fonds de commerce. L'ensemble des conseillers municipaux est favorable à la rédaction d'un courrier auprès du LEADER pour annuler la demande initiale.
- Le Département va aider la commune pour le financement des commémorations du 75<sup>ème</sup>.
- Un agent de l'AIB intervient pour les heures de ménage des bâtiments communaux.
- Porte de la gendarmerie : plusieurs entreprises ont été sollicitées pour nous fournir un devis. Une seule a répondu. Ce devis va être envoyé aux services immobiliers de la Gendarmerie pour savoir si celui-ci est conforme à leur cahier des charges et si non, avoir une liste d'entreprises à contacter.
- Alain BERTAUX : proposition d'investir dans un brûleur thermique pour le désherbage. La tâche serait moins difficile pour les agents. Madame le Maire rappelle que l'entretien des trottoirs est à la charge des propriétaires (désherbage de la partie du trottoir devant leur maison).

## **Quelques dates**

- **30/05 : brocante au stade**
- **05, 06 et 07/06 : mise en place des décorations dans le bourg**
- **08 et 09/06 : 75 ans de la libération de TREVIERES**
- **10/06 après-midi : réception de la famille de Théodore K. Mister**
- **10/06 – rdv 9h00 çà la mairie : Marche de la liberté à Trévières**
- **1<sup>ère</sup> semaine de juin : intervention des paysages d'Elle au cimetière**
- **01/07 : voyage des Aînés**
  
- Prévoir une date de réunion pour l'adressage : à voir début juillet
- Prévoir une date de COPIL pour le skate-park : à voir début juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

La prochaine réunion pourra être fixée le jeudi 13 juin en cas de besoin, sinon début juillet.

## **Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :**

- 78. Recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée**
- 79. Stagiairisation d'un agent contractuel – ouverture de poste**
- 80. Budget station-service : décision modificative**
- 81. Budget station-service : durée des amortissements**
- 82. Budget de la commune : admissions en non valeurs**
- 83. Portes automatiques de la mairie : contrat d'entretien**
- 84. Radiateurs Mairie – ADMR et Maison des associations : Devis pour remplacement des robinets thermostatiques par des têtes électroniques autonomes**
- 85. Halle multiservices : choix des entreprises**
- 86. Convention relative aux travaux des communes intercommunalités sur le domaine public routier départemental : requalification et valorisation du centre bourg de Trévières RD29/RD30**
- 87. Convention d'indemnisation relative à l'utilisation d'équipements sportifs de la commune**

**Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :**

<b>Mireille DUFOR</b> Maire	<b>Evelyne VAUTIER</b> 1 <sup>er</sup> adjoint	<b>Michel FUSEE</b> 2 <sup>ème</sup> adjoint ABSENT	<b>Françoise DUSERT- SARTHE</b> 3 <sup>ème</sup> adjoint	<b>Jean-Louis MOUCHEL</b> Conseiller municipal ABSENT
<b>Françoise SEVESTRE</b> Conseillère municipale	<b>Alain BERTAUX</b> Conseiller municipal	<b>François BLET</b> Conseiller municipal	<b>Aurélié HAUTEMANIERE</b> Conseillère municipale ABSENTE	<b>Christophe LERILLE</b> Conseiller municipal ABSENT
<b>Fabrice MIQUELOT</b> Conseiller Municipal	<b>Sandra LENAULT</b> Conseillère Municipale	<b>Erick JEANNE</b> Conseiller Municipal		